

**DEPARTEMENT DU LOT**  
**MAIRIE DE REILHAGUET**  
**46350**

**AR Prefecture**

046-214602369-20210809-ND\_028\_2021-DE  
Reçu le 16/08/2021  
Publié le 16/08/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**2021/028**

*Séance du 09 AOUT 2021*

L'an deux mille vingt et un, le neuf août, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu « la Garenne », sous la présidence de M. Jean-Luc BOUYÉ, Maire.

Date convocation : 04 août 2021

En exercice : 11 membres

Présents : Mesdames : Brigitte ALBERT, Coline BALZERGUE, Catherine JACQUET, Lucie DUCLAUD

Messieurs : Roger AURICOMBE, Thierry COUDERC, Philippe PRIÉ, Jean-Luc CAUDAUREILLE, Jean-Luc BOUYÉ, Michel CONTIE

Absents :

Procuration : Pascal THOMAS donne procuration à Lucie DUCLAUD

Secrétaire de Séance : Mme Catherine JACQUET

**Objet : Mise en place de l'assainissement collectif sur le Bourg de Reilhaguet**

**Lot : Station d'épuration**

**Lot : Tests préalables à la réception (canalisations assainissement)**

**Choix des entreprises**

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que la consultation des entreprises, pour le marché du lot station d'épuration, a été engagée le 27 avril 2021. La remise des offres était fixée au 31 mai 2021.

A cette date, la commune de REILHAGUET a réceptionné les dossiers de trois candidats.  
La liste des candidats est la suivante :

## Candidats

**Groupement d'entreprises :  
STEP CONCEPT (mandataire)**

**AR 80 rue Pierre Comte – ZI de Pechnauquié III – 31340 VILLEMATIER**

046-214602369-20210809-ND\_028\_2021-DE  
Reçu le 16/08/2021  
Publié le 16/08/2021

**TTPR SERVICES**

**530 Rue Raymond Recouly - 34070 MONTPELLIER**

**SAS CAPRARO & Cie**

Route de la Croix Magne – 46000 CAHORS

Siège social :

22 rue Jean Jaurès - 12700 CAPDENAC

**Groupement d'entreprises :  
SAS MAANEO (mandataire)**

Parc Technologique du Canal – 10 avenue de l'Europe – 31520 RAMONVILLE SAINT AGNE

**SARL LOUBIERES et Cie**

Route du Vigan - 46300 GOURDON

Les trois candidatures ont été admises.

Les offres des candidats ont été analysées et classées en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation (valeur technique : 60 % ; prix : 40 %).

Il en ressort le classement suivant, après négociation :

- 1) groupement d'entreprises MAANEO / LOUBIERES,
- 2) groupement STEP CONCEPT / TTPR,
- 3) entreprise CAPRARO.

Monsieur Le Maire propose donc de retenir l'offre ressortant 1<sup>ère</sup> du classement, c'est-à-dire :  
celle présentée par le groupement d'entreprises MAANEO / LOUBIERES,  
pour un montant HT de 80 109.09 Euros.

**Lot : Tests préalables à la réception (canalisation assainissement)**

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que la consultation des entreprises, pour le marché du lot tests canalisations, a été engagée le 27 avril 2021. La remise des offres était fixée au 31 mai 2021.

A cette date, la commune de REILHAGUET a réceptionné les dossiers de deux candidats.  
La liste des candidats est la suivante :

Candidats	
<b>AR Prefecture</b> 115 Route de Portet – 31 270 VILLENEUVE TOLOSANE 046-214602369-20210809-ND_028_2021-DE Reçu le 16/08/2021 Publié le 16/08/2021	<b>SARP Sud Ouest</b> Siège social : 8 Avenue Marion Cormier – 33 530 BASSENS
<b>GARRIGOU TP Carrières</b> La Fôret – 24 250 GROLEJAC	

La candidature de l'entreprise SARP a été admise.  
 La candidature de l'entreprise GARRIGOU a été rejetée.

Après analyse, l'offre présentée par SARP satisfait au cahier des charges.  
 Monsieur Le Maire propose donc de retenir cette offre, pour un montant HT de 7 707.00 Euros.

Oui cet exposé et après avoir mûrement délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve les propositions de Monsieur Le Maire, et décide à l'unanimité, de retenir :
  - le groupement d'entreprises MAANEO / LOUBIERES pour les travaux du lot station d'épuration, pour un montant HT de 80 077.82 Euros ;
  - l'entreprise SARP Sud Ouest pour les tests canalisations, pour un montant HT de 7 707.00 Euros ;
  
- donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer les marchés et toutes pièces s'y rapportant.

**Fait et délibéré à la mairie, les jour, mois et an que dessus  
 POUR COPIE CONFORME  
 Reilhaguet, le 16 août 2021**

Transmis par voie dématérialisée ;  
 Certifiée exécutoire  
 Publiée le

 

Le Maire,  
 Jean-Luc BOUYÉ

 